

Try Black Horse ALE 100 Years of Brewing experience behind it

The Labor World



Le Monde Ouvrier

Drink DOW'S ALE Standard of Strength and Quality

Rédaction et administration: 9 et 11, rue Saint-Paul Ouest.

"INSTRUIRE ET AMELIORER"

Tél.: Lancaster 5361 — Le numéro: CINQ CENTS PARTOUT

La vente des spiritueux

La Commission des Liqueurs verse au Trésor provincial la jolie somme de huit millions de dollars pour le dernier exercice financier.

L'honorable Trésorier provincial, A.-R. McMaster, vient de déposer devant l'Assemblée législative de Québec le huitième rapport annuel de la Commission des Liqueurs.

C'est un joli revenu qui aide joliment à boucler le budget provincial. Ce rapport indique que le produit des ventes s'est élevé à la somme de \$27,007,430, accusant un profit net de \$8,043,752, auquel il faut ajouter \$1,644,515 provenant des saisies faites, faisant un revenu total de \$9,688,267; le surplus et la réserve pour l'année se montent à \$1,688,267, après déduction faite de la ristourne au gouvernement.

Le nombre des magasins est de 104, dont 81 sont situés dans le district de Montréal et 23 dans le district de Québec.

C'est un beau résultat dont la Commission a le droit d'être fière, aussi mérite-t-elle les plus sincères félicitations de tous les citoyens bien pensants. Il prouve de plus que lorsque le gouvernement Taschereau, en dépit des protestations des commerçants de liqueurs, de nombreuses associations prohibitionnistes et de tempérance et d'une multitude de personnes, décida d'établir et de canaliser la vente des spiritueux il fit non seulement preuve de courage et d'audace mais aussi de jugement et de prévoyance; c'est qu'à ce moment la vague prohibitionniste balayait devant elle toutes les provinces canadiennes et nos voisins de la République du Sud et que rien ne semblait pouvoir résister à cette poussée; le gouvernement fut en butte à une campagne de dénigrement et d'insultes, on prévoyait sa chute prochaine pour avoir osé régler une question épineuse de façon aussi radicale, on criait au socialisme et à la spoliation, mais en dépit de toutes ces clameurs et du ridicule dont on voulait le couvrir il fit face à l'orage et maintint sa politique de véritable tempérance qui consistait à décourager petit à petit l'usage des liqueurs alcooliques et à propager le goût des vins et bières.

Les provinces-sœurs ont, l'une après l'autre, suivi son exemple et nos voisins américains ne cessent de vanter le système inauguré par le Québec, nombreux sont leurs hommes publics et leurs politiques qui le réclament tous les jours.

L'honorable L.-A. Taschereau n'aurait-il accompli que cette réforme qu'elle serait suffisante pour lui assurer une place prédominante dans la galerie de nos hommes publics dont la race canadienne s'enorgueillit à juste titre. Nous en sommes d'autant plus fiers et heureux que ce fut le Travail Organisé du Québec qui fut le premier à protester contre la prohibition qu'on cherchait à nous imposer et à insister pour l'établissement de la vente des boissons alcoolisées; c'est encore lui qui suggéra au gouvernement la tenue d'un référendum qui démontrerait sans équivoque que le peuple était opposé à cette mesure coercitive et que l'ouvrier n'entendait pas être privé de sa bouteille de bière ou de son verre de "fort" pendant que les plus favorisés du sort trouveraient moyen d'avoir des caves bien remplies; il prétendait de plus qu'on ne peut rendre le peuple tempérant par des mesures draconiennes mais bien plutôt par une campagne d'éducation et de tolérance. Le gouvernement a prêté une oreille attentive aux raisons que nous invoquions, nous l'en remercions, les résultats ont dépassé les espérances les plus optimistes; certes, notre système n'est pas absolument parfait — la perfection n'étant pas de ce monde — mais il est infiniment supérieur au régime d'autant qu'il permettait à quelques gros distillateurs et marchands de faire des millions sans aucun profit pour personne autre qu'eux-mêmes, sans parler des boissons plus ou moins frelatées dont ils inondaient le marché.

Tout est bien qui finit bien; les revenus dérivant de la vente de l'alcool servent maintenant à développer l'éducation au moyen de subsides généreux à nos universités et maisons d'enseignement; à nous doter de routes splendides développant le tourisme et à maints autres buts louables.

Toutefois, puisque la Commission accuse un tel surplus, ne serait-il pas juste et raisonnable que les petits et les humbles — ses employés de magasins — ne profitent un tant soit peu de ces beaux résultats en voyant leurs salaires s'augmenter? Il nous a été confié — que ne dit-on pas à un journaliste? — que leurs salaires étaient de beaucoup inférieurs à ceux payés dans les autres provinces et qu'ils étaient loin d'être assez élevés en rapport au budget actuel du coût de la vie; ce serait un beau geste de la part des membres de la Commission des Liqueurs qui serait bien vu de tout leur personnel et du public en général, d'autant plus que cela leur permettrait de trier leur personnel sur le volet tout en accomplissant une bonne action. L'Etat se doit à lui-même d'être un employeur modèle et de montrer le bon exemple aux autres. Nous espérons que la Commission se rendra au désir d'un groupe de ses employés dont nous sommes le porte-parole en l'occurrence et qu'elle mettra sous peu à l'étude un projet de rajustement des salaires de ces humbles scribes du public dont le dévouement lui est d'ailleurs tout acquis.

SOCIUS.

CHEZ LES FERBLANTIERIS

L'union locale No 116 des ferblantiers couvreurs de Montréal, tiendra son assemblée régulière mardi soir prochain, au Temple du Travail, rue St-Dominique, tous les membres devront se faire un devoir d'assister à cette séance car la question du renouvellement d'un nouveau contrat avec les patrons y sera discutée. Qu'on se le dise.

CHEZ LES TYPOS

L'union internationale typographique Jacques-Cartier No 145, à son assemblée de samedi dernier, a procédé à la mise en nomination de ses officiers, qui a donné le résultat suivant: Président, M. Adhémar Tremblay, élu par acclamation; 1er vice-président, M. Paquin, par acclamation; 2e vice-président, M. Pascal Forest, par acclamation; secrétaire-archiviste, A. Langevin et A. F. Ricard, élection; secrétaire trésorier, Henri Richard, par acclamation; correspondant au Journal typographique, Gaston H. Franço, par acclamation; commissaire et sergent d'armes, Joseph Garand par acclamation; (sergent d'armes pour le 27e terme, un record); membre du comité exécutif: MM. Ed. Paquette et Alfred Séguin, élection; vérificateur: A. F. Ricard, par acclamation; comité de débats parlementaires et autres procédures qui ont abouti à l'adoption de cette législation sociale. La brochure donne aussi la liste des fonctionnaires chargés du paiement des pensions.

Les Soeurs de la Miséricorde ont eu l'honneur d'avoir la visite de notre gouverneur général Lord Willingdon. Il était dans l'ordre qu'elles expriment dans une adresse de bienvenue leurs plus respectueux hommages à l'hôte vice-royal qu'elles reçoivent sous leur toit. C'est M. l'abbé Chartier qui s'est chargé de cette mission délicate. Je ne dirai pas qu'il ne se soit pas montré à la hauteur de son sujet. Il a bien dit des choses qui n'étaient pas opportunes de déclarer en cette occasion. Au lieu de faire un éloge éphémère ou discret, comme c'est de tradition, du distingué visiteur, il a profité de la circonstance pour mettre en vedette les religieuses de la Miséricorde, pour faire mousser leur oeuvre, ce qui se recommande par elle-même. Les adorateurs du protocole ont été un peu ahuris de voir cette dérogation aux usages reçus. Ils ont trouvé le procédé déconcertant et peut-être inconvenable, tant nous sommes attachés à suivre le chemin battu de la tradition et à faire fi de l'originalité. Il n'y a pas de doute qu'il est sage de saisir aux cheveux l'occasion de pousser son ours, même en le faisant boucler ceux qui ont droit de préséance dans la louange et les situations des autorités pour arriver au premier rang: la fin justifie les moyens, si peu conventionnels qu'ils soient, d'autant plus que l'institution des Soeurs de la Miséricorde de par la rigueur de leurs règlements ne peuvent se payer le luxe de la publicité. M. l'abbé Chartier a cru bon de se faire l'interprète de ces saintes femmes et de les mettre en vedette pour le plus grand bien de leur oeuvre. Le gouverneur en a soupé de ces plats d'épithètes laudatives qu'on lui sert à chacune de ses visites — plus ou moins bien apprêtés — car tous n'ont pas le goût d'un Brillat-Savarin pour ces pièces montées d'art culinaire. Voici quelques passages de cette adresse qui certainement tranche sur la banalité de toutes celles qu'on débite en pareilles circonstances, adresse qui est en même temps un compte-rendu des opérations de cette maison et qui contient des détails intéressants pour le public:

"Depuis plus de quatre-vingts ans, cette maison de la Miséricorde assure un asile discret et les soins médicaux nécessaires aux filles-mères et à leurs enfants. La rapide évolution de la Province de Québec, de la vie rurale, on pourrait dire pastorale, à la vie urbaine a eu pour conséquence une augmentation considérable du nombre des naissances illégitimes. La Miséricorde ouvre ses portes toutes grandes aux cas de cette nature, sans se livrer à d'indiscrètes investigations qui seraient contraires à la charité chrétienne et à l'objet même de l'institution. De septembre 1924 à septembre 1929, elle a admis à titre gratuit 2,613 cas qui sont restés à sa charge durant une période moyenne de 82 jours. Là-dessus 1,070 ont été enregistrés de septembre 1927 à septembre 1929, qui sont restés à sa charge 102 jours en moyenne. Durant ces deux dernières années on n'a reçu que 312 patientes payantes. Quant au nombre d'enfants hospitalisés, il dépasse maintenant quatre cents. "Une crèche établie il y a quelques années dans la banlieue devra rester longtemps encore une installation de fortune, s'il ne s'ouvre pas de nouvelles sources de revenus. Depuis toujours, la nécessité d'un service de surveillance et d'assistance pour la période qui suit la rentrée de la mère dans la société se fait lourdement sentir. "Nous vous disons ces choses, Excellences, pour vous expliquer que la Miséricorde se soit enfin résignée à faire part de sa situation au public, et aussi, Excellences, pour l'excuser de n'avoir pas à vous montrer une installation plus conforme aux exigences toujours grandissantes de l'oeuvre. La politique si libérale récemment adoptée par le gouvernement de Québec envers les entreprises de construction ou d'agrandissement des institutions de charité ou de bienfaisance lui fait concevoir de grandes espérances. "Mais la population de la ville et du district de Montréal devra elle aussi faire sa part; et quel exemple plus entraînant pouvait-elle recevoir que la chaude sympathie témoignée à cette maison par Vos Excellences? "Ces estimés qui ont le sens des nuances et une prédilection pour le clair-obscur trouveront peut-être un peu crue la lumière qui expose trop brutalement au gouverneur, à Lady Hamilton un état de chose pitoyable et qui ne fait guère honneur à notre province. A-t-on besoin d'étaler ainsi nos misères devant le mandataire du roi, misères communes à bien d'autres pays, mais sur lesquelles il importe de jeter un pudique voile? "La rapide évolution du Québec" est cause parait-il de cet avalanche d'enfants naturels qui nous tombe dessus, en sorte que les maternités illégitimes sont la face d'ombre du progrès retourné vers le nuit, l'envers en cuivre d'une médaille d'or. Nous ignorions cette traînée débile qui accompagne le passage de l'astre de clarté. Nous aurions cru le contraire, et aurions attribué le nombre croissant des naissances en dehors du mariage à l'augmentation de la population. Notre patriotisme troyen nous eut peut-être fait mettre sur le compte d'étrangers et d'exotiques ce surplus encombrant de l'oeuvre de chair. On est plutôt pressé de les charger pauvres boucs émissaires de tous les crimes de la création. M. l'abbé Chartier a mis les choses au point. Ce sont les bonnes petites oies blanches de la campagne, par le fait que leur village se transforme en ville qui se muent en horizontales, en filles d'un monde interlope ou deviennent la proie de quelque oiseleur habile à serrer le col autour de leur petite tête bouclée d'ondes permanentes. Je suppose que l'auteur de maints livres intéressants ne parle pas dans son chapeau et qu'il associe ses avancés sur des don-

Les naissances illégitimes

charge 102 jours en moyenne. Durant ces deux dernières années on n'a reçu que 312 patientes payantes. Quant au nombre d'enfants hospitalisés, il dépasse maintenant quatre cents.

"Une crèche établie il y a quelques années dans la banlieue devra rester longtemps encore une installation de fortune, s'il ne s'ouvre pas de nouvelles sources de revenus. Depuis toujours, la nécessité d'un service de surveillance et d'assistance pour la période qui suit la rentrée de la mère dans la société se fait lourdement sentir. "Nous vous disons ces choses, Excellences, pour vous expliquer que la Miséricorde se soit enfin résignée à faire part de sa situation au public, et aussi, Excellences, pour l'excuser de n'avoir pas à vous montrer une installation plus conforme aux exigences toujours grandissantes de l'oeuvre. La politique si libérale récemment adoptée par le gouvernement de Québec envers les entreprises de construction ou d'agrandissement des institutions de charité ou de bienfaisance lui fait concevoir de grandes espérances. "Mais la population de la ville et du district de Montréal devra elle aussi faire sa part; et quel exemple plus entraînant pouvait-elle recevoir que la chaude sympathie témoignée à cette maison par Vos Excellences? "Ces estimés qui ont le sens des nuances et une prédilection pour le clair-obscur trouveront peut-être un peu crue la lumière qui expose trop brutalement au gouverneur, à Lady Hamilton un état de chose pitoyable et qui ne fait guère honneur à notre province. A-t-on besoin d'étaler ainsi nos misères devant le mandataire du roi, misères communes à bien d'autres pays, mais sur lesquelles il importe de jeter un pudique voile? "La rapide évolution du Québec" est cause parait-il de cet avalanche d'enfants naturels qui nous tombe dessus, en sorte que les maternités illégitimes sont la face d'ombre du progrès retourné vers le nuit, l'envers en cuivre d'une médaille d'or. Nous ignorions cette traînée débile qui accompagne le passage de l'astre de clarté. Nous aurions cru le contraire, et aurions attribué le nombre croissant des naissances en dehors du mariage à l'augmentation de la population. Notre patriotisme troyen nous eut peut-être fait mettre sur le compte d'étrangers et d'exotiques ce surplus encombrant de l'oeuvre de chair. On est plutôt pressé de les charger pauvres boucs émissaires de tous les crimes de la création. M. l'abbé Chartier a mis les choses au point. Ce sont les bonnes petites oies blanches de la campagne, par le fait que leur village se transforme en ville qui se muent en horizontales, en filles d'un monde interlope ou deviennent la proie de quelque oiseleur habile à serrer le col autour de leur petite tête bouclée d'ondes permanentes. Je suppose que l'auteur de maints livres intéressants ne parle pas dans son chapeau et qu'il associe ses avancés sur des don-

nées sérieuses... Mais enfin l'opinion du vice-recteur de l'Université en vaut bien une autre. Elle est surtout discutabile et je me demande ce que l'Argus du Dœir en dira. Je m'amuse tout de même de la tête de notre gouverneur à qui on laisse entendre en des phrases bien peu embrouillées et dont la nudité est un peu choquante que l'on voudrait bien élargir au budget de sa générosité pour avoir un édifice spacieux, un nouveau temple de la souffrance qui rivalise avec ceux des autres communautés.

— Mais croit-on que j'emplit mes poches de millions pour les lancer à la tête de ceux qui m'offrent des fleurs, comme les vierges de l'Afrique répondent par des cocos aux cailloux qu'on leur jette dans les arbres? pense Lord Willingdon, derrière sa façade du sourire officiel qui fleurit ses lèvres minces.

Une louange que je trouve intempes-tive et qui n'ajoute rien au mérite des bonnes soeurs c'est lorsque M. le Chanoine dit qu'elles ne se livrent pas à "d'indiscrètes investigations" sur le compte de leurs patientes de passage. Je le crois! Pourquoi jeterait-elles la sonde dans le passé tumultueux, que retirait leur hameçon de ces incursions dans l'intimité de ces pauvres vies, si ce n'est le plaisir de satisfaire une curiosité malsaine? Qui veut trop prouver ne prouve rien. Il y a des choses qui sont des maladroites, parce qu'elles ouvrent la porte à des insinuations malveillantes, à des soupçons injurieux...

Nous nous permettrons tout de même de trouver étranges et décevants les résultats de la charité qui n'a jamais été aussi ingénieuse, aussi prodigue même que de nos jours. Plus on donne, plus on demande. Nous sommes effrayés devant le tonneau sans fond que l'on remplit sans cesse et qui est toujours vide. Passer le chapeau au gouverneur quand il nous honore d'une visite, c'est un comble qui n'a pas été surpassé par le Christ lui-même. Le doux Nazaréen et pour cause s'adressait aux humbles et aux petits. Il prenait de préférence parole de la veuve et du pauvre, parce que ce sont les seuls qui viennent du coeur. Mais la charité collective tout en étant pratiquée alors ne se traduisait pas par des mouvements qui illustrent nos maux, car leur nombre ne témoigne pas en faveur de notre évolution morale et intellectuelle. On n'en tirerait pas gloire si l'on approfondissait leur raison d'être. Comme elles sont touchantes ces humbles religieuses dans leur ancienne maison et leurs vieux meubles. Comme elles sont dignes d'admiration d'avoir employé leurs deniers à soulager le corps souffrant du Christ. À relever le courage fléchissant des Madeleines, à bercer des enfants de pères inconnus, plutôt qu'à soigner les interêts d'immenses corps de maison de pierre qui sautent à l'oeil, excitent l'enthousiasme des badauds, mais attristent le sage et le moraliste.

JULIEN SAINT-MICHEL.

Pensions aux aveugles

Le Conseil des Métiers et du Travail approuve ce projet de pension. — Les plans du Terminus devraient être approuvés sans délai. — Election des membres des comités exécutif et de la Fête du Travail.

C'était le soir d'élection, jeudi dernier, au Conseil des Métiers et du Travail, aussi l'assistance était-elle nombreuse et la salle de la Païestra du National était remplie à pleine capacité, mais comme tous les officiers avaient été élus par acclamation il ne s'agissait que d'élire les membres des comités exécutif et de la Fête du Travail.

Furent élus au comité exécutif les délégués W. Bélanger, T. Black, Phil. Corrivau, Ben Drolet, J. Hunter, T. W. Malone, Alphéus Mathieu, Jos. Pelletier et H. Vaillancourt.

Au comité de la Fête du Travail: les délégués W. Bélanger, Gaston Franço, A. Gariépy, T. W. Malone, H. Massé, C. McKercher, J. R. Moore, Jos. Pelletier et A. Tremblay.

Une question humanitaire fit le sujet d'un éloquent plaidoyer de M. D. Baxter Lawley, représentant de la Fédération des aveugles et un aveugle lui-même, il fit une description pathétique de la condition économique et sociale d'un aveugle et demanda au Conseil de supporter leur requête au gouvernement pour une pension de \$40 par mois à tout aveugle incapable de gagner sa vie par suite de son infirmité. Le comité exécutif avait, de son côté, préparé la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité.

"Votre Comité a reçu une lettre de la Fédération Canadienne des Aveugles, nous demandant de faire une étude de la question des aveugles pauvres du Canada. La lettre nous informe qu'il y a en Canada approximativement 6,160 aveugles et que sur ce nombre 4,000 sont dans la plus grande indigence, laquelle est rendue plus intense par l'enlèvement et la perte de leur indépendance, ladite lettre informe aussi le Comité que l'Association était à faire des représentations au Gouvernement afin de provoquer la législation qui aurait pour effet de protéger les aveugles dans leur malheur. "Votre Comité, après avoir étudié la question à tous les points de vue, est d'opinion que ce mouvement devrait être bien vu par tous ceux qui sont intéressés à protéger ceux qui, à cause de

et P. Corrivau présentèrent l'autre côté de la question, déclarant que le Conseil des Métiers et du Travail s'était déjà prononcé pour le principe de la gare terminale, que des représentants de ce Conseil ont fait partie des comités de citoyens nommés pour étudier cette question, que le Conseil s'est prononcé en toute connaissance de cause ayant en vue l'intérêt général de toute la population au lieu de celui d'un groupe de citoyens ou d'un quartier particulier; le président Foster trouve étrange d'entendre l'échevin Mathieu dire que les travaux ne pourront commencer avant un an tandis que les officiers du C. N. R. prétendent qu'ils sont prêts à commencer les travaux dès que la ville leur aura donné l'approbation. La recommandation du Comité exécutif fut adoptée et le Conseil réitéra ainsi sa demande aux autorités municipales d'approuver les plans du C. N. R.

M. O'Dell, organisateur de la Boot and Shoe Worker's Union, a fait quelques remarques sur les progrès de son union dans la province de Québec. Il annonça qu'un contrat vient d'être signé avec un manufacturier de chaussures et il demanda aux ouvriers d'exiger des chaussures portant l'étiquette de l'union.

Les délégués suivants furent admis à siéger: Union des Employés de tramway, Gérard Gagnon, Phil. Corrivau, Albert Roy, Jean Renaud, Alberto Broder, J. A. Constantin, O. Neveu, Phil. Lafleur, Charles Fontaine, Bruno Forcier, Emile Blais, David Lord, Union des électriciens, local 568, E. Landriault, E. Paquette, Union des Musiciens No 406, J. A. Donato, J. Desmarais et C. N. Renaud, Wagonniers, Loge 606 R. Plante, E. Blanchard, G. Bois, Wm Fleming, S. Upton, J. Palement, A. Goulet, Levac, Jos. Tremblay, Mitchell, G. Charlebois, O. Lebevre.

RADIO ET ANNONCE

Ceux qui favorisent l'établissement de la radio par Ottawa, parce qu'on nous sert trop de programmes d'annonces, seront vivement déçus en lisant le projet de loi qui dit: "Les revenus seront tirés de l'augmentation du prix de la licence de \$1 à \$3 par année, et des revenus de la RECLAME..." Nous parlerons de \$2... pour avoir plus d'annonces. Quel succès!

Les ouvriers à Québec

Le "pèlerinage annuel" à Québec des représentants du Travail Organisé de la province de Québec a eu lieu cette semaine. La délégation fut reçue par l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre, ainsi que par les honorables MM. Gallipeault, ministre du Travail; J.-L. Perron, J.-E. Perreault, A.-R. McMaster, Hector Laferté, Athanase David et L. Lapierre, Alfred Leduc et J.-H. Dillon; plusieurs députés étaient également présents, entre autres MM. Irénée Vautrin (Saint-Jacques), William Tremblay (Maison-Neuve), Dr Poulin (Laurier), Armand Crépeau (Sherbrooke), Aimé Guertin (Hull), J.-C. Turcotte (Sorel), J. Paquet (Montmagny), Lucien Dugas (Joliette), Joseph Fourné (Québec-Ouest), Joseph Samson (Québec-Centre), et Oscar Drouin (Québec-Est).

La délégation était la plus nombreuse reçue depuis longtemps, elle ne comptait pas moins de quatre-vingts représentants d'unions ouvrières internationales et nationales de toutes les villes industrielles de la province; elle était conduite par les membres de l'Exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, MM. J. Pelletier, O. Fleury, W. McLeod, et Phil. Corrivau, ainsi que John T. Foster, vice-président général du Congrès et président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Les unions de Montréal étaient représentées par: MM. Al. Bastien, représentant général de la Fédération Américaine du Travail; Arthur Martel, membre du Bureau exécutif de la Fraternité unie des Charpentiers-Menusiers; C.-R. Gervais, organisateur général des Peintres-Décorateurs; James Brodrick, organisateur général des Ouvriers-Electriciens; Lionel Thibault et E.-W.-A. O'Dell, organisateurs généraux des Travailleurs en chaussures; Gerald Murphy, organisateur général de l'Union des Mouleurs, local No 21; Charles Dickie, secrétaire-trésorier de la Division No 4 des Employés de Chemins de fer; Thos. Black, représentant de l'Union Typographique No 176; Pierre Lefèvre, James Fraser et Pierre Blanchandin, du Conseil provincial des Charpentiers-Menusiers; Joseph Matte, C.-A. Chamberland, James J. O'Doherty et Jules H. Larocque, Conseil Fédéré des Métiers de Québec; Henri Vaillancourt et Alphéus Mathieu, Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; Moïse Carrier et J.-E. Flamand, Conseil des Métiers de la Construction de Québec; Frank Walsh, vice-président, et J.-E. McGovern, Métiers Fédérés du C. P. R., Québec; A.-R. McCormack, membre du Bureau législatif des Ingénieurs de locomotives; L.-A. Beaudry, C. Miron, Henri Massé, W. Clausen, R. Plante, Fraternité des Wagonniers; J.-J. Cuppello, agent d'affaires des Machinistes, loge 111; Maxwell Armstrong, W.-J. Long, F. Farnsworth, E.-J. Benoit, Machinistes; A.-R. Cox, A. Mole, E. Leproun, E. Tremblay, Constructeurs d'élevateurs; S. Patenaude et J. Boivin, Ferblantiers; Gérard Gagnon et Georger Gagnon, Employés de Tramways, Division 790, tous de Montréal.

Parmi les représentants des unions de Québec, on remarquait aussi: J.-N. Trahan, Jos. Piché, J.-P. Tremblay, Jos. Bell, Ruben Pike, Adélar Gaudreault, V. Beaucage, P. Savard, A. Blouin, Alphonse Patoin, A.-G. DeVarennes, Albert Lamonde, Gérard Godbout, Louis Bédard, R.-G. O'Connell, W.-B. Walsh, Thomas Walsh, A. Bolduc, Geo. Bérubé, J.-B. Vachon, Emile Légaré, Jos. Bérubé, Jos. Cantin, J. Langlois, et autres. L'agenda suivant émanant des délibérations de la convention de Toronto fut soumis aux membres du Cabinet:

MESURES D'HYGIENE, DE PREVENTION ET D'INSPECTION

Machines à asperger la peinture

Attendu que l'emploi des machines à vaporiser la peinture constitue un danger pour la santé des ouvriers qui se servent de ces appareils dans tout le Dominion, et attendu que le gouvernement fédéral fait actuellement des recherches à ce sujet, avec le concours du Conseil de Santé et du Conseil National de Recherche, ce dernier travaillant en vue d'aider l'industrie en développant de nouveaux procédés et en améliorant les anciennes méthodes; et attendu que la santé des travailleurs est d'une plus grande importance que la recherche industrielle de procédés nouveaux.

Qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada continue à insister auprès des différents gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral en vue d'obtenir le plus tôt possible une investigation complète du danger que constitue pour la santé l'emploi des machines à vaporiser la peinture.

Qu'il soit, de plus, résolu, que le Comité exécutif de Québec adresse une requête au gouvernement pour demander: premièrement, l'adoption de lois qui protègent suffisamment les travailleurs, et deuxièmement, une surveillance efficace de tous les ateliers où l'on se sert de ces appareils à vaporiser la peinture, afin de voir à ce que soient observés par les patrons et les travailleurs les lois et règlements concernant l'emploi de ces machines.

Ascenseurs pour passagers

Attendu que le développement rapide de nos cités canadiennes a rendu nécessaire la construction d'édifices commerciaux et d'appartements plus spacieux, et attendu que ces édifices plus spacieux ont nécessité l'installation d'un plus grand nombre d'ascenseurs pour monter et descendre les personnes aux étages supérieurs de ces édifices et les en descendre, et attendu qu'un bon nombre de ces ascenseurs ne sont pas munis de portes de sûreté après les cages mêmes de l'ascenseur et qu'en conséquence il en résulte des accidents aux personnes qui se servent de l'ascenseur.

Qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada continue à insister auprès des différents gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral en vue d'obtenir le plus tôt possible une investigation complète du danger que constitue pour la santé l'emploi des machines à vaporiser la peinture.

Monte-charges

Attendu qu'une analyse des accidents qui ont lieu dans les activités de la construction et du bâtiment indique un augmentation déplorabile dans le nombre des catastrophes sérieuses et des fatalités actuelles, et attendu, qu'un examen des faits démontre que dans un grand nombre de cas ces accidents et ces fatalités sont dus à l'introduction des élévateurs opérés manuellement et dont on se sert pour le transport des matériaux, etc., et attendu, que le défaut de construction, et le manque de surveillance nécessaire de ce genre de machinerie est incontestablement responsable dans la majorité de ces accidents, et attendu, que par l'introduction de la machinerie moderne dans l'industrie, il est essentiel que toute précaution doit être prise pour sauvegarder convenablement la vie des ouvriers, et par conséquent qu'il soit résolu, que le prochain exécutif provincial soit prié d'insister pour une législation qui s'appliquerait à l'érection, à l'opération et à la surveillance de ladite machinerie afin que les travailleurs de l'industrie de la construction soient suffisamment protégés.

Echafaudages — leur inspection

Attendu que la Loi des Echafaudages actuelle ne prévoit pas la nomination d'inspecteurs par les autorités municipales, et que les ouvriers employés à des travaux de construction dans les municipalités auxquelles la Loi s'applique ont très peu de protection; et attendu que la Loi des Echafaudages ne s'applique pas aux travaux de construction en dehors des limites des cités et villes, et que, par conséquent, les travailleurs n'y ont aucune protection. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada continue à insister auprès des différents gouvernements provinciaux pour que la législation nécessaire soit adoptée et des inspecteurs nommés, afin que les ouvriers soient protégés dans la pleine mesure possible en cas d'accidents dus à l'emploi d'échafaudages peu sûrs, dans les travaux de construction effectués dans les limites de chaque province.

Nomination d'inspecteurs de fonderies

Attendu qu'il existe dans la province de Québec un grand nombre de fonderies (fer, acier, cuivre et alliages), et attendu que le gouvernement provincial a inséré dans sa Loi des manufactures des clauses spéciales s'appliquant aux fonderies, et attendu qu'il est d'une extrême nécessité d'avoir une inspection des fonderies afin d'empêcher les accidents de tous genres. En conséquence, qu'il soit résolu, que le nouvel Exécutif de la province de Québec reçoive instructions d'insister pour qu'il soit nommé un inspecteur des fonderies, qui devra nécessairement être un mouleur, et que cette nomination soit faite le plus tôt possible.

Ingénieurs stationnaires

Qu'il soit résolu que la Loi des Ingénieurs stationnaires soit amendée de façon à inclure les boulangeries et fromageries; et qu'il soit en outre résolu, que nous demandons que des inspecteurs supplémentaires soient nommés pour visiter les manufactures et les chantiers de construction ou tout autre endroit où l'on emploie des ingénieurs stationnaires, afin de faire respecter la loi et protéger la vie des ouvriers, qui souvent est en danger par suite du fait que l'on emploie des hommes qui ne sont pas classés comme ingénieurs.

UN JOUR DE REPOS SUR SEPT

Attendu qu'en dépit du fait qu'une législation existe dans tout le Dominion prohibant la pratique de forcer les ouvriers dans l'industrie de travailler sept jours par semaine, certaines grosses industries continuent encore de violer le principe implicite et à violer la loi, et attendu que la continuation de telles conditions est contraire aux meilleurs intérêts des citoyens et préjudiciable à la santé et au moral des travailleurs ainsi exploités.

(Suite à la page 2)

LES OUVRIERS A QUEBEC

(Suite de la première page)

Qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par l'entremise de ses officiers, porte cette situation à l'attention des différents gouvernements provinciaux qui ont l'autorité nécessaire, et que demande soit faite auprès d'eux de poursuivre telles industries qui sont reconnues comme violant délibérément l'esprit de ladite législation.

Qu'il soit, de plus, résolu, que le Congrès donne instructions à l'Exécutif de la province de Québec d'insister pour obtenir que la loi accordant un jour de repos de pas moins de vingt-quatre heures consécutives chaque semaine soit amendée de façon à inclure les employés de tous les théâtres ouverts sept jours par semaine.

CLAUSE DU JUSTE SALAIRE

Attendu que les ordres en Conseil passés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux avaient pour but de protéger la classe ouvrière dans les contrats publics, bien qu'ils ne donnent pas toujours les résultats qu'on en attendait, car il arrive souvent que les ouvriers, par leurs organisations, sont obligés de rapporter les engagements, et malgré leur signature, ne veulent pas observer leurs engagements, et il arrive aussi très souvent que ceux qui sont connus comme ayant rapporté leurs employeurs manquant à leurs engagements sont mis à la porte. En conséquence, qu'il soit résolu, que des inspecteurs soient nommés par ces gouvernements avec pouvoir suffisant pour veiller à ce que les entrepreneurs observent les conditions desdits ordres en Conseil et les y forcer s'il y a lieu.

BUREAUX DE PLACEMENT

Attendu qu'avec l'établissement du service de placement du Canada le travail gratuit des bureaux de placement qui sont maintenus par les diverses provinces de la Puissance est coordonné, et attendu, qu'il est prouvé que ces bureaux sont éminemment utiles aux ouvriers comme aux patrons, et attendu, que malgré l'existence de cet effort coordonné il existe encore un certain nombre de bureaux chargeant des honoraires qui ont été la cause de plaintes nombreuses et persistantes des ouvriers, dues à l'exploitation des ouvriers ou aux faux rapports faits délibérément au sujet des occasions d'emploi. Qu'il soit résolu, que l'Exécutif provincial continue ses efforts afin d'obtenir l'abolition complète des bureaux de placement chargeant des honoraires, partout où ils existent.

FAILLITES ET PRIVILEGES DES OUVRIERS

Attendu que d'après la Loi des Faillites les réclamations des ouvriers viennent au quatrième rang, à la suite des prêts, frais de cour et taxes de ville; et attendu que celles-ci ne sont pas des réclamations aussi pressées que celles de l'ouvrier, qui attend son salaire chaque semaine pour acheter les nécessités pour lui-même et pour sa famille. En conséquence, qu'il soit résolu, que demande soit faite au gouvernement provincial, par l'entremise du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, d'amender la loi de façon à mettre au premier rang les réclamations de salaires des ouvriers.

DISPUTES INDUSTRIELLES

Attendu que par décision du Conseil Privé, l'acte des investigations dans les disputes industrielles de 1907 a été déclaré ultra vires quand il s'applique aux utilités publiques et aux corporations municipales et opérant en dehors des limites provinciales; et attendu que dans l'intérêt de l'harmonie industrielle il serait désirable qu'il soit permis que cette législation fonctionne uniformément dans toute la Puissance sans aucun empêchement; et attendu qu'il y a des amendements suggérés et en suspens à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui permettraient un tel fonctionnement, l'établissement de cette législation est demandée aux gouvernements provinciaux afin de permettre toute action; et attendu qu'à date, toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et de Québec, se sont entendues et ont adopté une telle législation. Qu'il soit résolu, que les prochains comités exécutifs de ces deux provinces reçoivent instructions d'insister auprès de leurs législateurs, pour l'adoption d'une législation à cet effet.

ASSURANCES SOCIALES

Attendu que le Parlement du Canada a eu en considération la question de l'établissement d'une législation cherchant à pourvoir à un système d'assurance contre le chômage, la maladie, et l'invalidité, dans toute la Puissance; et attendu que la question a été référée au Comité des relations industrielles et internationales pour étude et investigation; et attendu que le Comité a fait un rapport favorisant le principe et l'adoption de cette mesure, le premier paragraphe de ce rapport se lisant comme suit: "Que l'établissement de méthodes d'assurance contre le chômage sera l'une des nécessités dont il faudra inévitablement s'occuper avant longtemps comme une partie de la solution des problèmes industriels de notre époque"; et attendu que malgré le fait que le rapport du Comité ait été adopté unanimement par le Parlement, il n'y a apparemment aucune action de prise pour faire passer ces mesures. Qu'il soit résolu de porter cette question à l'attention du gouvernement demandant qu'une action définitive soit prise pour l'avancement et la passation de cette législation.

ALLOCATIONS AUX MERES NECESSITEUSES

Attendu que dans la majorité des provinces de la Puissance il a été trouvé convenable et pratique d'adopter une législation, accordant des allocations aux mères de famille nécessiteuses; et attendu qu'il est prouvé que l'institution de cette législation est d'un grand bénéfice, en tant qu'elle procure aux mères l'assistance nécessaire pour élever et éduquer leurs enfants sans avoir recours à la charité; et attendu qu'une analyse sérieuse des conditions dans la province de Québec démontrera que le besoin d'une telle assistance est aussi urgent que dans les autres provinces du Canada. Qu'il soit résolu, que le prochain comité exécutif de la province de Québec reçoive instructions d'insister de nouveau auprès du gouvernement de la province sur l'impérieuse nécessité d'une telle législation instituant une allocation aux mères et des bénéfices de maternité.

SALAIRE MINIMUM DES FEMMES

Attendu que le gouvernement provincial de Québec a passé une loi pourvoyant au paiement d'un salaire minimum aux femmes et filles employées dans certaines industries dans la province et a créé une commission du salaire minimum dans le but de surveiller et de déterminer les salaires qui devront être payés; et attendu que les pouvoirs des membres de ladite commission tels que déterminés dans la loi sont circonscrits, limitant ainsi le but visé par leurs activités; et attendu que ces limitations ont pour effet de causer des distinctions parmi les ouvrières employées dans cette province, privant un grand nombre d'entre elles de la protection désirée. Qu'il soit résolu, que le prochain exécutif de la province de Québec reçoive instructions d'insister pour que la loi soit amendée de façon à permettre une application plus large de ses pouvoirs en y incluant les femmes et les filles employées dans tous les établissements commerciaux et industriels.

Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal a depuis adopté la résolution suivante: Que ce Conseil instruisse ses délégués qui accompagneront la délégation à Québec de coopérer avec le Comité provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada pour obtenir un amendement à la loi du salaire minimum des femmes qui définira mieux les pouvoirs de cette Commission afin qu'elle puisse fixer les heures de travail tout comme elle détermine les minima de salaire.

LEGISLATION EMANANT DE LA LIGUE DES NATIONS

- a) Etablissement de la journée de huit heures.
b) Protection aux femmes et adolescents engagés dans les entreprises industrielles et commerciales.
c) Coopération avec les autres provinces en vue d'obtenir la ratification par le Canada de toutes les conventions et recommandations.
d) Que la province de Québec soit officiellement représentée aux conférences annuelles de l'Organisation internationale du Travail à Genève.

LOI DES LIQUEURS DE QUEBEC

Attendu que d'après le résultat d'un plébiscite de la population, le gouvernement de la province de Québec a reçu par une immense majorité l'autorisation nécessaire pour émettre des permis de licences permettant la vente libre de la bière et du vin; et attendu qu'il est présumé que l'intention des électeurs avait pour effet que ces permis seraient donnés sans restriction distinctive inutile; et attendu que malgré cette prétention, le gouvernement a cru bon de retenir cette permission aux tavernes licenciées dans la province sans égard aux vœux exprimés par la majorité; et attendu que cette attitude peut être considérée comme un abus de confiance de la part du gouvernement causant des ennuis inutiles à la masse, et dans une grande mesure rendant nuls les efforts faits pour l'encouragement des brevages légers. Qu'il soit résolu, que le prochain exécutif de la province de Québec reçoive instructions de demander des amendements à la loi des liqueurs conformément au désir exprimé par les électeurs.

PENSIONS DE VIEILLESSE

Attendu qu'une loi pourvoyant au paiement d'une pension de vieillesse a été adoptée par le gouvernement fédéral rendant possible un système de pensions pour les personnes âgées dans le Dominion, pourvu que les gouvernements de chacune des provinces coopèrent en instituant la législation nécessaire, et attendu que plusieurs provinces ont déjà adopté cette législation et que la pension de vieillesse est maintenant payée dans ces provinces, et attendu que le peuple de la Puissance considère directement au fonds requis pour le paiement de cette pension, conséquemment les citoyens de cette province qui n'ont pas passé la législation voulue reçoivent moins de considération que ceux des autres provinces, ce qui crée une préférence au détriment du bien-être futur de la Puissance. Qu'il soit résolu, que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par l'intermédiaire de ses comités exécutifs provinciaux, insiste pour que les législateurs des provinces qui n'ont pas encore passé de telle législation voient à prendre action le plus tôt possible.

LA REPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Attendu que la loi révisée de la réparation des accidents du travail de Québec a été mise en force le 1er septembre 1928, par conséquent tout le temps nécessaire a été donné pour faire une analyse sérieuse de ses opérations; et attendu que l'expérience a démontré que certaines anomalies existent dans la composition de la loi et qui causent de la confusion et sont au détriment de son succès et de son application équitable, entraînant des disputes et des délais inutiles; et attendu qu'il est clairement évident que la répartition du principe de responsabilité individuelle, au lieu de la responsabilité collective, fournit un motif de contestation qui est largement responsable de mécontentement éprouvés; et attendu que ces conditions sont la cause de beaucoup de souffrances et d'ennuis inutiles. Qu'il soit résolu, que le prochain comité exécutif de la province de Québec reçoive instructions de hâter l'amendement de la loi en vue de: (1) l'élimination des clauses irrégulières (anomalies) existant dans la loi; (2) l'institution de la responsabilité collective de l'industrie.

Le Coin des Unions locales

DANS LA CONFECTON

L'industrie du vêtement occupe, maintenant, le premier rang parmi nos industries nationales canadiennes. C'est la conclusion d'un rapport que publie le "Credit Men's Journal", sur les activités des manufacturiers de l'habillement en général, en notre pays. Dans ce rapport, il est dit que la production de l'industrie du vêtement, en Canada, l'an dernier, s'est élevée à la somme de \$150,000,000, et que plus de 50,000 ouvriers ont figuré sur les livres de paie des employeurs.

On fait observer toutefois, dans ce rapport, que les industries de la pulpe et du papier, ainsi que celles des farines et des viandes ont produit plus encore que l'industrie du vêtement. Mais, fait-on remarquer, la plus grande partie de la production de ces dernières industries sert pour l'exportation, tandis que les \$150,000,000 de vêtements produits en Canada, se consomment en Canada. "Ce fait, dit le rapport, ne doit pas paraître surprenant car l'habillement représente à lui seul, 18 pour cent du budget moyen de la famille."

Il est annoncé que très probablement une campagne s'ouvrira prochainement, parmi les ouvriers, pour demander au gouvernement fédéral un tarif plus protecteur pour l'industrie canadienne du vêtement, contre l'importation étrangère.

CHEZ LES WAGONNIERS

La loge Sainte-Marie No 234, des wagonniers employés aux usines Angus tenait son assemblée régulière ces jours derniers, à la salle de l'Assistance Publique, coin Berri et Lagachetière. Des questions de grand intérêt pour tous les wagonniers y ont été discutées et plusieurs rapports fort intéressants présentés.

comme ouvriers. Il cita également plusieurs anomalies de la loi qui devraient être corrigées.

Après que la délégation eut présenté ses demandes, il y eut échange de vues entre les ministres et les membres de la délégation sur certains points importants, entre autres le salaire minimum, les pensions de vieillesse et les assurances sociales.

L'hon. Galipeault demanda à la délégation d'avoir confiance au gouvernement qui avait à l'étude plusieurs projets répondant aux demandes présentées; au sujet de la loi des accidents du travail, il croit qu'il vaudrait mieux attendre encore une autre année d'expérimentation avant d'amender cette loi. Il déclara que des plaintes nombreuses, de la part des patrons, lui avaient été soumises; il croit que les compagnies d'assurance ne font pas entièrement ce qu'elles devraient faire; dans certains cas, dit-il, elles refusent d'accepter certains risques et dans d'autres elles réclament des primes exorbitantes; les frais d'hospitalisation présentent un problème épineux que la Commission cherche à résoudre, mais il est fort possible que, lors de la prochaine session, des amendements importants devront être apportés à la loi.

La délégation se retira plus ou moins satisfaite des réponses données à ses demandes, se promettant bien de revenir de nouveau et d'insister tant que celles-ci ne lui auront pas été accordées.

CHEZ LES CORDONNIERS

Le local 266 de la Boot and Shoe Workers' Union a tenu mercredi dernier une importante assemblée présidée par M. Eug. Dubé avec M. Noël Poirier comme secrétaire. Dix-huit nouveaux membres ont été initiés et 25 membres déjà suspendus ont été réinstallés.

Le comité exécutif a recommandé de payer des bénéfices au montant de \$60. Le comité exécutif a fait rapport d'un grief qui a été discuté à l'assemblée à son sujet; l'agent d'affaires a été autorisé à porter les faits devant certains manufacturiers afin que justice soit rendue aux ouvriers.

M. I. Ethier agissant comme arbitre pour régler un différend dans le département du tirage d'une certaine manufacture, a fait rapport que décision a été rendue avec des conditions de travail très avantageuses pour les ouvriers qui en sont tous satisfaits.

M. Ethier a remercié M. Lionel Thibault, l'organisateur pour tout le support rendu dans les circonstances.

Le local No 249 de la Boot and Shoe Workers' Union a tenu ces jours derniers, son assemblée régulière présidée par M. O. Drolet, avec M. R. Lapointe comme secrétaire. Il a recommandé le paiement de \$40 par bénéfices en maladie, de plus de douze demandes de nouveaux membres et la réinstallation de quinze membres.

Le confrère Lionel Thibault a fait rapport que les prix de l'Union réduits sous l'ancien régime dans le département des tailleurs de cuir à la McFarlane Shoe ont été rétablis et dit que cela démontre que le contrat collectif de conciliation, et d'arbitrage est non seulement de nature à aider les ouvriers, mais aussi à éviter des grèves défavorables à l'ouvrier, au manufacturier, en un mot à notre pays.

TRAVAILLEURS DE LA FOURRURE

Le nouveau président général de l'union internationale des travailleurs de la fourrure des Etats-Unis et du Canada, M. Morris Kaufman, adresse aux officiers et aux membres des unions locales affiliées, un message dans lequel il expose ses vues pour le bon gouvernement de son organisation durant son terme d'office, et fait un rapport à point du congrès tenu récemment à Montréal.

"Le congrès général que nous avons tenu du 13 au 20 janvier, à l'hôtel Mont-Royal, dans la métropole du Canada, écrit M. Kaufman, a été un grand stimulant pour l'union internationale." Il donne ensuite de précieux détails sur les plans qui ont été tracés au cours de ce congrès pour ramener l'industrie de la fourrure dans la voie droite qui conduira cette industrie au succès et à sa prospérité d'antan.

The foreigner learns how to pronounce the word "hydrophobia," only to learn that doctors sometimes pronounce it "fatal."

Province de Québec

District de Montréal, No F65322

COUR SUPERIEURE

Dame Leah Elizabeth Levitsky épouse commune en biens de Boris Naturman, tous deux de la Cité et du District de Montréal, dûment autorisés par les présentes, Plaig'nante

vs Boris Naturman du même lieu.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, Montréal, le 5 février 1930.

I. M. BOBROVE, Procureur de la plaignante.

Province de Québec

District de Montréal, No E-64119

COUR SUPERIEURE

Dame MATILDA LEIBOVITCH, de la ville et du district de Montréal, épouse commune en biens de Phillip SOMMER du même lieu, Demanderesse,

vs PHILLIP SOMMER, de la ville et du district de Montréal, Défendeur,

Une action en séparation de biens a été instituée, ce jour en cette cause, Montréal, 22e jour de janvier 1930.

Popliger, Blanshay & Miller, Procureurs de la demanderesse.

DEMANDEZ | ASK FOR

LA BIÈRE POPULAIRE

THE POPULAR BEER

MOLSON

Brassée à Montréal depuis

Brewed in Montreal since

144 ANS

144 YEARS

LABOR DIRECTORY

MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at "La Palestre du National" 810 Chertier Street East, President, J. T. Foster, 717 Stuart Avenue; Corresponding Secretary, Jos. Pelletier, 7 Craig Street East.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French and English language). The following organizations comprise Council: — Typographical Union, No. 176; Jacques Cartier Typographical Union, No. 15; Printing Pressmen and Assistants' Union, No. 52; Bookbinders' Union, No. 91; Photo-Engravers' Union, No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union, No. 91; President, Thomas Black; vice, president, Walter Forrest; Recorder, J. Pelletier; Secretary, Treasurer, James Philip, Room 2, 408 St. James Street; Executive, G. Brando, G. Vallières, W. Trudeau, Auditors; J. R. Moore, R. Léger, S. Cusson. Telephone Marquette 7489.

UNION INTERNATIONALE DES BARBIERS COIFFEURS DE L'AMERIQUE DU NORD, LOCAL 809, VERDEUX. — Cette Union locale tient ses réunions régulières tous les 1er et 3e lundis de chaque mois aux Quartiers généraux sis au No 452 avenue Hickson, Verdun, le soir, à 9 heures. Président: Léon Leclair. Secrétaire-trésorier et agent d'affaires, Albert J. Hadley, 452 avenue Hickson, Verdun.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176. — Meets every first Saturday at No. 408 St. James Street, Thomas Black, President, 858 Wisconsin Ave. Outremont; James Philip, Secretary-Treasurer, 408 St. James Street. Business hours: 9 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9 a.m. to 1 p.m. Telephone, Marquette 7489.

INTERNATIONAL BARBERS' UNION Local 639. — Meets 1st and 3rd Wednesdays at 839 St. Lawrence Blvd. at 8 p.m. President, B. Melnick; Secretary Treasurer, K. Slosky, 147a Colonial Avenue.

FRATERNITE UNE DES PEINTRES DECORATEURS, Local 349. — Assemblée tous les lundis 1331 St. Catherine E. Est, Président, J. A. De Courval, 4478 rue Chateaubriand; vice-président, Jos. Renaud, 219 Metcalfe; secrétaire, correspondant, John Perrault, 6224 Brabant; secrétaire financier, L. P. Boisselle, 7806 rue Saint-Denis; trésorier, R. Robillard, 5235 Richard; 6224 Brabant, Bureau, 1331 St-Catherine Est, 161; Chertier 6511.

FRATERNITE DES WAGONNIERS LOGE FERMIERS D'AMERIQUE. — Assemblée tous les 1er et 3e lundis de chaque mois, dans la salle de l'Assistance Publique, rue Lagachetière Est, Président, Beaudry, 1828 rue Desery; vice-président, H. Vallancourt, 2414 Rue; secrétaire archiviste et correspondant, C. Miron, 1927 Rivière; secrétaire financier, R. B. Lamoignon, 4508 Desery; agent d'affaires, J. Desery, 101 rue J. Bertrand, 2345 Avignon; guides, E. Demiger, 2940 Hochelaga et D. Roy, 4679 Parthenais; sentinelles, A. Asselin, 2907 Wolfe et O. 5016, 976 Demontigny Est; quatre directeurs, Jos. Durand, 1650 Pullum; gardien, J. Beaudry, 271 Corbeil; Sec. Comité local de protection, L. A. Gauthier, 1828 Desery, Clairval 4515M; G. Gauthier, secrétaire, 5141 St. Armand; secrétaire, Clairval 6365W; H. Limoges, 8223 Roy; Arch. Clairval 5555; Geo. Gilker, 2476 Parthenais, 9002; A. Neagle, 4148 Pullum, Alberst 5733; Leclair, 2405 Des Erables, Alberst 9623.

UNION DES TRAVAILLEURS EN CHAUSSURES (B. & S. W.) LOCAL 1331. — S'assemble tous les vendredis à 8 heures, à la salle de l'Assistance Publique, 1101 rue de la Cité, 1541 Lapointe, 2280 Cartier; agent d'affaires, C. McKecher, 1331 St-Catherine E.

UNION DES REJOUERS, Local 91. — S'assemble tous les 1er et 3e mercredis de chaque mois, à la salle de l'Union, No 7 Craig Est, à 8 heures. Président, J. A. Julien; secrétaire financier, agent d'affaires, Jos. Pelletier, 7 Craig Est, Tel. Chambre 7, téléphone Lancastr 574.

BOOT AND SHOE WORKERS' UNION Local 266 de Saint-Hyacinthe. — Assemblée tous les vendredis à 8 heures du soir, au No 71 rue Mondor, 3 heures du soir, au No 71 rue Mondor, Président, E. Gendron; secrétaire financier, A. Brodeur, Village Joseph, Saint-Hyacinthe; trésorier, C. E. Loucheux, 19 rue St-Simon.

BRICKLAYERS, MASONS AND TILE LAYERS INTERNATIONAL ORGANIZATION every 2nd and 4th Tuesdays, 70 Jeanne Mance St., Office Address, 70 Joseph Avenue, Room No. 5, President, Tel. Walnut 1965W; Financial secretary and business agent, Henry Bull, 2414 Drolet, Tel. Calumet 6385W.

UNION INTERNATIONALE DES BARBIERS COIFFEURS DE L'AMERIQUE, Local 455 de Montréal. — S'assemble tous les 2e et 4e mardis du mois, au No 1182 St-Laurent, Monument National, salle 13, à 8:30 du soir. Président, A. Gaudin; secrétaire archiviste, Art. Jéneau, secrétaire trésorier et agent d'affaires Z. D. Muro, 254 rue Sainte-Catherine Est.

UNION INTERNATIONALE DES TAILLEURS EN FOURRURE, No 96. — Assemblée tous les 1er et 3e mercredis du mois, à 8 hrs du soir, à la salle de l'Union du Commerce, rue Berri, Président, Arthur Paquette, 102 Chambray, secrétaire archiviste, A. Beaudry, 6804 Desgaspé; trésorier, G. B. Bourgeois, 135 rue Amhurst; agent d'affaires, A. Roy, 294 rue Sainte-Catherine Est.

CARTIER No 145. — Assemblée le 1er samedi du mois, à la Palestre du National, 810 rue Chertier, près St-André, président, Athénar Tremblay, 978 rue St-Timothée; secrétaire archiviste, Arthur Langevin, rue Bordeaux.

FRATERNITE UNE DES CHARPENTIER-MENUISIER D'AMERIQUE. — Union locale No 1538, Maisonneuve. — Assemblée tous les vendredis à 8 hrs du soir, au No 1221 Letourneux (Temple des Buffalo), Président, J. A. Chénard; vice-président, U. Vignat; secrétaire archiviste, G. Prud'homme, 2448 Blvd. P. X. II.; secrétaire financier, A. Robert, 1896 Letourneux; secrétaire-trésorier, J. W. Corbell, 438, Lacordaire; conducteur, Thos. Dery; gardien, Jos. Plante.

FRATERNITE UNE DES CHARPENTIER-MENUISIER D'AMERIQUE. — Local 131. — Ernest Boucher, président, 2522 Sheppard; Art. Mayer, vice-président, 1022 Ontario est; Pierre LeVève, secrétaire archiviste, 1022 Avenue, Rosemont; J. A. Roy, secrétaire financier, 2161 Rachel est; Ernest Thibault, secrétaire-trésorier, 1316; Gilford, secrétaire-trésorier, J. W. Corbell, 438, Lacordaire; conducteur, Thos. Dery; gardien, Jos. Plante.

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE. Avis est par la présente donnée que Isidore Sabbath de la Cité de Montréal, dans la province de Québec, voyageur de commerce, fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un Bill de divorce de son épouse Netta Sabbath, de la Cité de Los Angeles, dans l'état de la Californie, Etats-Unis d'Amérique; pour cause d'adultère et de désertion. Daté à Montréal, dans la province de Québec, ce 27e jour de novembre A. D. 1929.

WILLIAM J. GREEN, Edifice Fraser, 53 rue Queen, O'tawa, Ont. Solliciteur pour l'applicant.

T'a pas ?



dites simplement - "Bière Black Horse Dawes s.v.p."!

Le seul journal ouvrier bilingue de la province de Québec. La meilleure arme entre les mains des travailleurs.

The Labor World



Le Monde Ouvrier

The only bilingual labor paper in the Province of Quebec. The most efficient medium laborers have ever had.

16th Year — No. 6

SAMEDI, 8 FEVRIER 1930 — MONTREAL — SATURDAY, FEBRUARY 8, 1930

PRICE: 5 CENTS

Our Liquor Control

The General Superintendent of the Anti-Saloon League, and the System of Control and Distribution of Intoxicants in the Province of Quebec.

By BERNARD ROSE

Our Province is again in the limelight. The free publicity it is getting, on this occasion, is due to the remarks uttered by the general superintendent of the Anti-Saloon League, which recently met in Detroit for the twenty-fourth annual convention.

The official in question takes exception to the statement that was made by a prominent fellow citizen, favorably commenting upon the system of liquor control which this Province was the first to adopt.

It was hardly to be expected that an organization, the officers and members of which are determined prohibitionists who will not in any way compromise, would, no matter how striking or convincing the evidence, recede from their position and admit that a system of liquor control, which has been found to work so favorably in this country, is deserving of consideration from even those who, favoring prohibition, are nevertheless sufficiently open-minded to say that a system which has been so widely praised has certain merits.

Regardless of what may be said by those who attack or repudiate the Government and Quebec Liquor Commission, the system of liquor control it inaugurated has been demonstrated to be based upon a proper understanding of custom, human needs, and traditions.

The authorities of this province and the others that followed its example will not in any way be affected or influenced by the criticism directed at them, particularly where it comes from the supporters and officials of organizations and movements that ardently champion prohibition, and confident, it can be successfully enforced in the United States.

Being a sovereign country, the United States can make any law it sees fit, and it is entirely beyond the right of a neighboring nation or its citizens to take exception to, or ridicule, a law which represents presumably the majority opinion.

The several Canadian provinces have found, both from the social and sumptuary standpoints, that a system of liquor control entirely excluding private profit, is better adapted to the needs of the people in this country than prohibition, or the one that obtained previous to the adoption of what has become a nation wide system of control and distribution.

I think it can be said, with facts to support the statement, that there is not only less drunkenness in the Dominion but a far greater degree of temperance. There is no influence exerted by the different control boards throughout the Dominion to urge the purchase of liquor. The citizen is free to purchase or abstain. He does not have to partake of intoxicants surreptitiously and in the presence of a group of admiring friends or acquaintances, withdraw from his hip pocket a well-filled flask and rejoice in being able to laugh at the prohibitionists. Everything is being done by the American authorities to enforce the law. As a law, it must be obeyed by law-abiding citizens. If it is contravened, or repudiated, it shows a want of respect on the part of those who should obey, as well as the existence of a feeling of resentment arising from the interference with one's natural and social right to partake of such liquid refreshment as he thinks nature or the occasion requires.

Our province was the first to attempt the difficult task of adopting a system of control, which has been acclaimed by moderate men from other lands as one reflecting great credit upon the good judgment and tolerance of the Government and people of Quebec. If, as alleged by an official of the Anti-Saloon League, the sales may have increased in this province, it is not so much evidence of progressive depravity as it is of growth of population both transient and permanent. It has been pointed out, on scores of occasions, that Montreal is the largest city in Canada, rapidly becoming one of the largest in the world; a sea-port, and quite a tourist centre particularly for visitors from the United States. If these latter, during their brief stay, purchase one or more bottles, it is because they feel they must exercise that liberty to partake of alcoholic beverages more or less abridged in their own country. Those who have been students of this question long ago realized that drastic legislative enactments will not immediately curb the appetite for intoxicating beverages. It is a matter of education purely and simply. The uses and abuses of strong drink are now being taught in our schools and other institutions. In the measure that this educational influence becomes more dominant, will it decrease the desire for intoxicants. But to think that the passing of a mere law will automatically prevent men from taking their accustomed glass of beer, wine, or even strong drink, is showing a very poor understanding of human nature.

Quebec has every right to feel proud of the pioneer work it did in this direction. The system is one that does after all promote temperance, since it does away with the principle of private profit which formerly put a premium upon increased consumption of liquors; it likewise enables the Government of the province, out of the profits of this monopoly, to contribute to quite a number of works and undertakings that are for the general advantage.

When a private citizen, with no axe to grind, sits down to think over important civic problems, and having evolved some new and helpful ideas, gives the public the benefit of them, there can be no doubt that the rest of the community owes him a debt of gratitude.

In that respect, I think a special debt of recognition is due Mr. Oliver Asselin, vice-president of the Civic Improvement League, for the suggestions he made in his recent address on town planning problems, before the Reform Club and the Rotary Club.

I was particularly struck by his suggestion that insurance companies should invest a portion of their funds in rebuilding slum districts. This is a suggestion that seems to be in line with much of the public health work that insurance companies have already taken under their wing. Anything that tends to lengthen the life of the average citizen is profitable to the insurance companies as well as beneficial to the general community. Anything which tends to improve general health offers the same advantages. Real estate would also benefit by it of course in that it would tend to create new property values in districts where they are very low.

There is a legal difficulty in the way. It would be necessary to get statutory powers to enable the insurance companies to go into such a business, but in view of the great public benefit that would result, I should imagine it would not be too difficult to get the necessary parliamentary authorization. They might also get powers of expropriation to prevent any recalcitrant owners of slum properties from holding up their good work.

If the appalling conditions under which people live in some of the slum sections of Montreal could be brought home to all the residents of good residential sections, it seems to me they would unanimously support any move to root out these impossible districts. If they could realize the danger to their own health from having sections of the city in which whole families live in basements, and large families crowd into two-room flats, in the midst of filth and vermin, in ramshackle houses where decent hygiene

is impossible, the threat to public health would surely move them to cooperate in any such movement. These places are occupied mostly by people who can barely afford the strict necessities of life and who, by virtue of their surroundings, have no incentive to ambition, no future to look forward to.

Apart from Mr. Asselin's excellent proposal that the insurance companies should take the matter up. It might be a good idea to get a group of citizens, say a hundred, to subscribe say \$10,000 each to finance an enterprise with the object of making a start in cleaning out slum districts and replacing them by good, hygienic working class residences. The insurance companies could follow up after they had secured necessary legislation. In a city where the people are noted for their generous treatment of every class of charity drive, the matter should not be difficult, especially as with efficient management, it should be possible to assure them a six per cent return on their investment. Charity with six per cent return might be a good slogan for such a scheme.

The public health value is obvious. Disease fostered in congested slums is later spread to better class districts, by the contact of children and grown up people in places where all classes come together under the same roof, school, theatres and the like. The value of such a move to the real estate owners of the city is equally obvious. Improvement of the average value of property all over the city, by the elimination of the poorest values, would have a reflected influence on every other property in the city. Increase in the population by reduction of the death rate would result in an increasing demand for dwellings and properties; and reduction in the public expenditures on care of the sick.

With the exception of Cairo and Alexandria, Montreal is the world's champion city as regards birth rate, but a great deal of this advantage is lost by the high death rate. An opportunity to reduce the latter in a way that is at the same time from every point of view good business, seems too good to be lost.

is impossible, the threat to public health would surely move them to cooperate in any such movement. These places are occupied mostly by people who can barely afford the strict necessities of life and who, by virtue of their surroundings, have no incentive to ambition, no future to look forward to.

Apart from Mr. Asselin's excellent proposal that the insurance companies should take the matter up. It might be a good idea to get a group of citizens, say a hundred, to subscribe say \$10,000 each to finance an enterprise with the object of making a start in cleaning out slum districts and replacing them by good, hygienic working class residences. The insurance companies could follow up after they had secured necessary legislation. In a city where the people are noted for their generous treatment of every class of charity drive, the matter should not be difficult, especially as with efficient management, it should be possible to assure them a six per cent return on their investment. Charity with six per cent return might be a good slogan for such a scheme.

The public health value is obvious. Disease fostered in congested slums is later spread to better class districts, by the contact of children and grown up people in places where all classes come together under the same roof, school, theatres and the like. The value of such a move to the real estate owners of the city is equally obvious. Improvement of the average value of property all over the city, by the elimination of the poorest values, would have a reflected influence on every other property in the city. Increase in the population by reduction of the death rate would result in an increasing demand for dwellings and properties; and reduction in the public expenditures on care of the sick.

With the exception of Cairo and Alexandria, Montreal is the world's champion city as regards birth rate, but a great deal of this advantage is lost by the high death rate. An opportunity to reduce the latter in a way that is at the same time from every point of view good business, seems too good to be lost.

Frederick Clyde McCracken

A Highly Successful and Capable Business Executive Whose Enterprise Has Given Employment to Hundreds of Workers.

By BERNARD ROSE

As cities grow in size and population, those for whom he worked and with whom he associated, liked him. He always had a pleasant word and a smile, and was never depressed or downcast. His philosophy was—that if things did not go right one day, they would be better the next, and that nothing was gained by unduly worrying about them, as in the end, everything would turn out all right.

His serious appearance, somewhat softened by a lurking smile, would have made him an ideal clergyman or judge. That he decided to stick to business, showed that his mind is an intensely practical one, and that he felt his executive ability could be utilized to direct and build up large enterprises.

The firm with which he began as a clerk, promoted him to the rank of inspector. The experience he got while in their employ was very valuable and an excellent investment that subsequently paid big dividends.

From Inspector for J. E. Stubbs, Contracting Company, Chicago, he became Canadian Manager for the Consolidated Boarding and Supply Co. This concern which was a very large one, contracted to furnish supplies for the various camps.

As Manager of the Company, Mr. McCracken organized a system that worked without a hitch and made every camp employee satisfied with both the quantity and quality of food given. The men who were employed in work calling for considerable physical exertion, were so well fed by the Company he represented, that they worked cheerfully and energetically.

The nature of his work was such, that he did quite a lot of travelling. He thus got to know a good deal about the country which in his youth he looked upon as one that was quite a long way off. The more he saw of Canada and Canadians, the better he liked them and finally decided that he would make Canada his home.

His decision was a timely and fortunate one, since he has, together with his associates and in particular, the Vice President of the Company, Walter Francis Harris, not only met the need that existed for a chain of splendidly equipped restaurants supplying meals at popular prices, but given employment to a considerable number of employees in Montreal and Toronto.

In 1918 he was Vice President of the Company of which he is now the head. In 1919 he was made Vice President of Crawley and McCracken Hotel Company, Chicago, becoming President in 1922.

So well equipped is the firm, that it can take contracts for furnishing meals for a camp with fifty of fifty thousand workers. The experience that it has gained, has enabled it to determine the value of the different foods and the special requirements of the different types of employees engaged in lumber and other camps. They know the food likes and dislikes of the English, Scotch, Irish and various races of Continental workers. The gangs in

these camps know that when Crawley and McCracken are given a contract that the "grub" will be good, well cooked and sufficiently in quantity to sustain them.

The excellent reputation which the Company has achieved in furnishing camps has been maintained and even surpassed as purveyors of food at popular prices in their many establishments throughout the city and district of Montreal and other places.

The employees who prepare and serve the foods, are chosen because of their skill and courtesy, and it is quite evident that the Company has adopted a policy which has won it the well deserved encomiums spontaneously given it by satisfied patrons.

We must admit that the average American business man is wide awake. Men who in the older countries would be regarded as too young for the carrying on of great enterprises are in the United States an oldie Dominion, at the head of professions and institutions that are very powerful.

The firm of which Mr. McCracken is the executive head, will no doubt continue making progress particularly in the direction of establishing restaurants in districts and cities where they are needed and will be appreciated. This means still more employment for Canadians who, knowing that the head of the firm is an employer anxious to encourage workers to do their best and ready to show their appreciation by giving his employees, the consideration they deserve.

On more than one occasion, the Prime Minister of the Province, has stated that he welcomed American capital in order to develop our resources, since in the degree that these are developed, is employment available for Canadians who can thus stay here and make it greater and more prosperous.

The success of the firms organized and directed by Mr. McCracken, are an incentive to others from his own country and the Dominion, to build and maintain enterprises which not only cater to the public, but give employment to Canadian workers of both sexes.

What is so likable about the youthful head of these ably managed catering firms, is his modesty, affability and wholesome outlook on life. In a measure Mr. McCracken and his associates are pioneers, and they have not only merited the success which they have gained, but are entitled to the appreciation of the citizens of the country they have now adopted as their own.

The President of Murray's Lunch Limited, is fond of golfing, curling, and bowling. The fruits of his happy marriage, are two sturdy sons and three young ladies who give every promise of being as charming as the mother who dotes upon them and the father who regards them as jewels above price.

Americans of the McCracken type are very welcome in the Dominion, since they promote its prosperity and help in its development.

HONORABLE PETER CHARLES LARKIN

Canada Mourns for the Loss of a Noble, Generous and Self-Sacrificing Citizen.

The death of the Honourable Peter Charles Larkin, Canada's High Commissioner at London, creates a void that it will be very difficult to fill. The high regard in which he was held by all who were privileged to know him, was the best testimony to his character and attainments.

He was a splendid type of Canadian—modest, industrious, possessed of excellent judgment, and respected for his probity, tact, and generosity to all good and deserving causes. The beautiful tribute paid him by the Right Honourable William Mackenzie King of whom he was a very intimate friend and confidant, shows that he must have possessed the most admirable qualities of heart and mind, to earn and maintain the esteem of so distinguished a fellow citizen.

Mr. Larkin was ever ready to undertake any duty and make any sacrifice which the good of his country or fellow citizens required. His motives were always of the highest, and his modesty of so self-effacing a kind, that numerous though his good and kindly deeds were, it was only when the institutions and individuals who were the recipients of his generosity, inadvertently made them known, that the public became aware of his munificence.

The people of Canada have suffered a great and irreparable loss. True, that man's days are numbered and the call must be obeyed by all irrespective of birth, station, wealth, or influence, but the death of a great and noble-hearted citizen is a loss that cannot easily be repaired.

Mr. Larkin laboured strenuously and successfully in promoting the welfare of his country and its citizens. He achieved success and won a great fortune entirely by his efforts. At a time when he might have retired to enjoy the fruits of a long life of arduous toil, he immediately responded to the pressing invitation of the Prime Minister to become Canada's representative at the seat of the Empire.

He is mourned by not only by his family and friends, but those who knew of him by reputation and which was of a nature to endear him to all who, proud of their country, and conscious of its destiny, feel, that when it is represented abroad by citizens of the Larkin type, that its prestige is very considerably enhanced.

The career of Mr. Larkin was the subject of a biographical sketch in our columns and our readers were made acquainted with his characteristics and what he had accomplished in becoming practically the tea king of the world. His life and labors will be an incentive to his fellow Canadians to profit by his example and cooperate in developing not only a high type of citizenship, but making our country even better known than it is, and one to be a citizen of which is a great privilege and a splendid opportunity.

To the bereaved family we extend our sincere sympathy and condolence.

BERNARD ROSE.

Nothing unusual about this of course!

"Oh, hello Jack! When did you come to town?"

Burns had recognized the cheery voice of an old friend over the telephone.

But Jack was speaking from his home one hundred miles away. He had given "Long Distance" the distant telephone number, and she had connected him at once, while he held the line.

Nothing extraordinary about this. Quick Long Distance service is now practically universal. In most cases, connection is made while you remain at the telephone.

Giving the distant telephone number speeds up the service. We shall gladly look up for you the distant numbers you frequently call.



917

ANNUAL MEETING

Text of Remarks by Sir Herbert Holt, President, Montreal Light Heat and Power Consolidated at Annual Meeting of Shareholders, 12.00 noon, February 3rd 1930.

The Directors' report and financial statement so fully cover the present position of the Company that there is little that can be added to it. However, before moving the adoption, I would like to state that our shareholders now number approximately 24,000 with an average holding of less than 100 shares each. This is an increase of 250% in number of shareholders in the last five years, and it is most gratifying that the increase is almost entirely amongst our own customers and residents of the city and province of Quebec, indicating the high esteem in which your Company is held in the community it serves.

Taxation: I again draw to your notice the heavy Federal income taxes we have to pay and the importance of your increasing on the Federal members of Parliament representing the city the urgent necessity of having this discriminating tax removed so that we can give our customers the benefit of the large amount we now have to pay.

Industrial Growths As indicated in our report, the city and surrounding territory is developing rapidly. We have excellent harbour and railway facilities with progressive administration, and I am pleased to tell you that your Company is working in harmony and co-operation with them and the city authorities, as well as our Board of Trade and Chamber of Commerce, with a view of making Montreal a still bigger and better city to live in.

As evidence of the growth of our industry during the past few years, I am pleased to inform you that today we have 1,500 more industrial customers on our books than we had in 1925. Of course, many of these are not large consumers, but they all represent industries of a diversified nature such as go to make up a metropolitan centre like Montreal.

I have pleasure in drawing your attention to the provision we have made for an adequate supply of electric power and to the large amount of new construction completed during the past year; also to inform you that we have even a larger construction program in view for the next few years, which is necessary to keep up with the rapid growth of the city.

It gives me such pleasure to thank the Vice-President and Managing Director, and the officers and employees under him, for the splendid results which the Directors are able to place before you today.

One boy to another: "Perhaps you don't know why chickens come out of eggs? It's because they're afraid they will be boiled if they don't."

City Planning

By ERNEST PITT

When a private citizen, with no axe to grind, sits down to think over important civic problems, and having evolved some new and helpful ideas, gives the public the benefit of them, there can be no doubt that the rest of the community owes him a debt of gratitude.

In that respect, I think a special debt of recognition is due Mr. Oliver Asselin, vice-president of the Civic Improvement League, for the suggestions he made in his recent address on town planning problems, before the Reform Club and the Rotary Club.

I was particularly struck by his suggestion that insurance companies should invest a portion of their funds in rebuilding slum districts. This is a suggestion that seems to be in line with much of the public health work that insurance companies have already taken under their wing. Anything that tends to lengthen the life of the average citizen is profitable to the insurance companies as well as beneficial to the general community. Anything which tends to improve general health offers the same advantages. Real estate would also benefit by it of course in that it would tend to create new property values in districts where they are very low.

There is a legal difficulty in the way. It would be necessary to get statutory powers to enable the insurance companies to go into such a business, but in view of the great public benefit that would result, I should imagine it would not be too difficult to get the necessary parliamentary authorization. They might also get powers of expropriation to prevent any recalcitrant owners of slum properties from holding up their good work.

If the appalling conditions under which people live in some of the slum sections of Montreal could be brought home to all the residents of good residential sections, it seems to me they would unanimously support any move to root out these impossible districts. If they could realize the danger to their own health from having sections of the city in which whole families live in basements, and large families crowd into two-room flats, in the midst of filth and vermin, in ramshackle houses where decent hygiene

The Worker's World

—Members of the Typographical Union were called out of the plant of the Daily Racing Form, New Orleans, on January 21, owing to a disagreement between the foreman and chairman of the chapel over the unjust discharge of a member of the union.

—The British Government on January 27 announced the cancellation of building orders for two 10,000-ton cruisers, and is prepared to suspend appropriations for the reconduction of four others in anticipation of an agreement on naval reduction as a result of the present naval conference in London.

—With the arrest of five soldiers, the French Secret Service on January 27 disclosed the existence of communist propaganda centers in forty regiments of the French army.

—In a letter to their general chairman on the Southern Railway, the chief executive of the Brotherhoods of engineers, firemen, conductors and trainmen oppose the group pension and insurance scheme which is being pressed on the Southern system employees.

MUSICIANS ORGANIZE PROTEST ARMY

Carrying the big advertising campaign to its logical next step, the American Federation of Musicians has begun organization of the Music Defense League in protest against substitution of canned and squawking music for living musicians.

In the display advertising now appearing, there appears a blank on which all persons may enroll as members of the League, there being no financial or other obligation, except the registering of opinion in favor of living music.

"If you believe that the esthetic merit, glamor and emotional appeal of real orchestra music are worth preserving in the theatre program, sign the coupon," says the current advertisement. The union also says canned music is cheaper for the theatre but not for the patron.

Mrs. Newrich was so proud that she wouldn't read a serial story because it was on the installment plan.

LABOR QUERIES ?

Q.—What was the first international union in the American labor movement?

A.—The International Moulders' Union, which extended its jurisdiction to Canada in 1861.

Q.—Who said: "We believe in a living wage, in an eight-hour day, in courts of conciliation and arbitration, in justice as opposed to greed of gain, in peace on earth and good will to men," and finally we pledge ourselves to labor and to pray that all these principles, founded upon the gospel of Christ, may be worked out in the customs of society and the laws of the land?"

A.—The Woman's Christian Temperance Union in an industrial "creed" adopted in 1875.

Q.—Is there any union which has a 100 per cent organization of the workers in its trade?

A.—Yes. The International Association of Siderographers, a union covering one process in plate printing. All the operators engaged in the work are members of the union, which is probably the smallest international union in the world, having a membership of 80.

"Did you have a bad toothache?" "I think so; but if you know of any other kind of toothache, perhaps it was that kind I had."

Nearly all seek quality nearly all drink SALADA

"SALADA" TEA

'Fresh from the gardens'

722

Gin Canadian Melchers Croix dor

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:		
Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie: Berthierville, Qué. Bureau chef: Montréal.

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

Melchers Distilleries Limited

Workers Should Awake to New Industrial Revolution

The significance of pleas by the Department of Agriculture, the Federal Farm Board and State agricultural colleges of the United States for farmers to reduce output may well be noted by trade unionists.

Chairman Legge of the Farm Board states that agriculture is the only industry that has not been "stabilized."

Industry no longer attempts to conceal its policy of "stabilization." It is, in fact, considered "good business" to limit output to demand.

Abandonment of unchecked production is linked with automatic machinery and scientific processes that invade every field. No industry or calling is immune from the silent revolutionary forces that swell the ranks of unemployed.

Skilled acquired after long years is useless; semi-skill is not necessary and the 40-year-old mechanic is replaced by nimble fingers and a mind that can be trained in a few hours, days or weeks.

Mergers and combinations have the same effect on so-called "white-collar" workers.

Far-sighted business men are alert to the new system, yet in its infancy, and are suggesting that the people's purchasing power be increased. A few business men frankly declare that the present low-wage system must be changed if disaster is to be averted.

Organized Labor, for years, has claimed that high wages is the one guarantee of continued prosperity. Only now is this being accepted—as a theory.

Instances are rare where wages are voluntarily raised. Higher wages are resisted as stoutly as when employers insisted that low wages lessened production costs and when communities advertised their "low-wage, contented labor."

Workers can only raise wages by uniting. They can only shorten hours by the same policy. The present work day must be reduced. There is not a basic industry that dare operate 100 per cent now or at any time since the end of the World War.

Workers should not be lulled by unsupported optimism or by chloroforming economists who assure them that this machine era will cause but temporary inconvenience.

These economists are invariably wrong. History shows they erred whenever they challenged organized labor on a question of fundamentals.

The present industrial revolution is without parallel. Never before has government aided business in limiting — "stabilizing" — output. Never before were farmers, dairy producers, cotton growers and horticulturists publicly called upon to reduce output.

Men who refuse to see are blind to the new revolution. Opiates and helpless hope will not affect its onward sweep.

The trade unions alone will create a new social concept that can cope with the new revolution.

Let organized workers present these facts to non-unionists. The unions were born out of grim necessity. Never before was their need so urgent.

At the Trades Council

Pension for blind approved. — Urges Terminal plan adoption by the City at once. — Executive and Labor Day Committees' members elected.

The Montreal Trades and Labor Council decided once more to request the civic authorities to approve the plan of the C.N.R. terminal at once so as to alleviate the unemployment situation, and endorsed a plea for a monthly allowance to needy blind people.

Both of these resolutions were adopted at a meeting held on Thursday night, under the chairmanship of President Foster and vice-presidents Drolet and Corrivau. Delegate Alphéus Mathieu acting as secretary. Although it was election night and a large number of delegates were present, the election did not cause much excitement as all the officers were elected by acclamation and only members of two committees had to be chosen.

Both were elected on the Executive Board: Delegates W. Bélanger, T. Black, Phil. Corrivau, B. Drolet, J. Hunter, T. W. Malone, Alphéus Mathieu, J. Pelletier, H. Vaillancourt.

The members of the Labor Day Committee are: Delegates W. Bélanger, Gaston Franco, A. Gariépy, T. W. Malone, H. Massé, C. McKercher, J. R. Moore, Jos. Pelletier and Ad. Tremblay.

A new social and humanitarian question was raised by D. Baxter Lawley, representing the Dominion Association for the Blind and a blind himself, asking the support of Organized Labor in favor of a movement to secure a monthly allowance of \$40 from the Federal Government. Mr. Lawley stated that there were about 9,000 blind people in Canada or about one per 1,000 population and that half of them were almost destitute and unable to earn living because their blindness came at an age when it was rather impossible to re-establish themselves in the industrial world.

The Executive Committee supported the views so ably exposed by Mr. Lawley and presented the following resolution which was adopted unanimously:

"Your Committee has received a letter from the Canadian Federation of the Blind, asking us to make a study of the question of the blind, who are poor, in Canada. The letter also informed us that there is in Canada approximately 6,100 blind and that out of this number 4,000 are existing in a poverty of the worst kind, poverty rendered more intense by loneliness and loss of independence. The said letter also informed the Committee that the Association was making representations to the Government with a view to securing legislation that would provide adequate protection for the blind in their misfortune.

Your Committee, after a careful study of the question above mentioned, is of the opinion that this movement should appeal to all who are interested in the protection of those who, because of this affliction, are unable to properly

maintain and care for themselves and would recommend that this Council co-operate in this humanitarian movement and instruct its secretary to communicate with the proper authorities urging sympathetic consideration of the appeal made by the Canadian Federation of the Blind."

That the City Council should approve the plan of the Canadian National Railways for their terminal was the consensus of opinion of the delegates at the meeting, but rather an unsuspected opposition came from Alderman Alfred Mathieu, who represents one of the Painters' Unions, he declared that he was opposed to elevated tracks but favored an underground system, that if the City once authorized elevated tracks to one railway, the C. P. R. could do the same and before long Montreal would be covered by elevated tracks which was not in the best interest of the City; that, furthermore, the excuse for approving the plans in a hurry so as to alleviate the unemployment situation was not founded as even if they were approved by the City today, work could not be started before another year.

Delegate Segal claimed that it was not an adequate measure of relief against unemployment, which was a social problem created by our actual state of society. President Foster stated that the Council had urged many years ago the construction of a Terminal Station, had insisted upon the doing away of level crossings, members of the Council took part in the deliberations of various citizens' committees that studied the whole question and the only consistent position was to reiterate our former request for the approval of the C. N. R. plans without any further delay.

Delegates Alphéus Mathieu and Thomas Black spoke on the subject, expressing practically the same thoughts and stating that Organized Labor could not properly approve the underground project which was a private company's one, against a public-owned proposition of a public utility.

The recommendation of the Committee was finally adopted on division.

General Organizer E. W. A. O'Dell, of the Boot and Shoe Workers' Union, addressed the meeting and informed the delegates that his Organization had signed a closed shop contract with a Montreal manufacturer and requested them to always buy union stamped shoes.

The meeting adjourned to the 20th of February, after the following delegates had been installed: Gérard Gagnon, Phil. Corrivau, Albert Roy, Jean Renaud, Alberto Brodeur, J. A. Constantin, O. Neveu, Paul Lafleur, Charles Fontaine, Bruno Forcier, Emile Blais.

Le Monde Ouvrier-The Labor World

Rédigé en collaboration
The Official Bilingual Mouthpiece of the Province of Quebec Organized Workers
Le porte-parole des ouvriers organisés de la Province de Québec



Membre de la Presse Internationale
Ouvrière d'Amérique
Member of the International Labor Press
GASTON FRANCO
Secrétaire de la Rédaction
Secretary, Editorial Department

David Lord, Tramways Employees, Div. 790; E. Landriault, E. Paquette, Electrical Workers' Union, local 568; J. A. Donato, J. Desmarais and C. N. Renaud, Musicians' Union, local 406; R. Plante, E. Blanchard, G. Bois, Wm. Fleming, S. Upton, J. Palement, A. Goulet, J. Levac, J. Tremblay, Mitchell, G. Charlebois, O. Lefebvre, Railway Carmen, lodge 606.

AT THE PLAYHOUSES

AT LOEW'S

"Behind the Make-Up," a Paramount picture dealing with backstage life, will be shown at the Capitol Theatre, starting Sunday. Taken from the story by Mildred Cram, "The Feeder," the film tells of a vaudeville team, composed of a "feeder" and a principal comedian, who depended on the openings given him by his partner to draw laughs. The cast includes Hal Skelly, William Powell, Fay Wray and Kay Francis.

AT THE CAPITOL

"The Fox Air Drama of the World War," "The Sky Hawk," will be seen on the screen at the Capitol Theatre, starting Friday. Featuring an actor whose rise to fame has been rapid, John Garrie, "The Sky Hawk" tells a story of war-time England. The high spot of the picture comes when a Zeppelin raid over London is depicted. The entire sequence has been highly praised for its realistic features. Feature players include Helen Chandler, Gilbert Emery, Lennox Bowe and Lumsden Hare. A stage presentation featuring Dora Marshall and her Capitol ballet, and an orchestra musicale complete the bill.

AT THE PRINCESS

"The Phantom of the Opera," one of the great thrillers of the screen, will be the feature presentation at the Princess Theatre, starting Saturday. The picture has been given dialogue and a musical score by the leading actor who is handled by Mary Philbin and Norman Kerry. The scenes, some of which are in color, are laid in the Paris Opera House, and include the presentation of ballet-music, song and choruses from the opera. Faust, added attractions include the first new film of the London Naval Conference.

AT THE ORPHEUM

"Tanned Legs," a musical comedy film, will be shown at the Orpheum Theatre, starting Saturday. The famous Ziegfeld dancer, appears in the picture, while the leading role is played by Dorothy Revier. Arthur Hays Sulzberger will dance opposite Miss Pennington and Herbert Gray, the taxi driver in "Seventh Heaven" is also in the cast. A talking comedy and new reel complete the programme.

AT THE IMPERIAL

Billie Dove, the popular screen star, sings and dances in her latest production, "The Painted Angel," which will be the screen feature at the Imperial Theatre, starting Saturday. Miss Dove portrays a cabaret hostess along the Great White Way. The supporting cast includes Edmund Lowe, and J. Farrell Mac Donald. Harry J. Conley, Broadway comedian, will headline the vaudeville bill with "Slick As Evil" and "Wild Mark" sketches. Others acts include Grace Barrie, a blues singer, the Camus Five; Alice and Edna May and Lilian Ross; Mijaras, wire walker, and Emelia Haymen, said to be America's youngest accordionist.

AT THE PALACE

"Sally," with Marilyn Miller, the original stage "Sally," as the star, will be shown at the Palace, starting Saturday. Miss Miller is surrounded by an all-star cast, which includes Alexander Gray, Joe E. Brown, Bert Kelton, T. Roy Barnes, Ford Sterling, Jack Duffy, E. J. Ratcliffe and Maude Turner Gordon, with scores of chorus girls and chorus men.

WISDOM

After we get plenty of business efficiency in America, I hope there will be a crusade to go back to the doctrines of our fathers on the right of every human to regulate his own life as he sees fit.—Clarence Darrow.

SUPERIOR COURT

Dame Leah Elizabeth Levitsky, of the City and District of Montreal, wife common as to property with Boris Naturman, of the same place,

Plaintiff,
vs
Boris Naturman, of the City and District of Montreal,
An action in separation as to property has been instituted in this case. Montreal, February 5th, 1930

I. M. BOBROVE,
Attorney for Plaintiff.

BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL

Sous le contrôle du Gouvernement de la Province de Québec
JOSEPH AINÉ, Surintendant Général
FRANCIS PAYETTE, Surintendant.
Heures de bureau: 9 h.m. à 5 p.m.
Tél. Dépt. des hommes: HA. 6221 Local 223
Tél. Dépt. des femmes: HA. 6221 Local 226
Entrée des hommes: 8 rue St-Jacques.
Entrée des femmes: 61 Notre-Dame E.

Nous plaçons gratuitement, les hommes, femmes et jeunes gens. Nous offrons du travail aux Journaliers et Ouvriers appartenant à tous les corps de métiers: Dans les fabriques, les usines, les travaux de la construction ou de l'agriculture. Nous offrons des places dans les Hôtels, Restaurants, bonnes places pour domestiques, hommes et femmes. Ingénieurs, chauffeurs, débardeurs et terrassiers, chams, déhardeurs. Les propriétaires et les agents de chantiers sont tout spécialement invités à présenter leur demandes au Bureau Provincial.

SUPERIOR COURT

Dame MATILDA LEIBOVITCH of the city and District of Montreal, wife common as to property, with Phillip Sommer of the same place,

Plaintiff,
AND
PHILLIP SOMMER, of the City and District of Montreal,
Defendant,
An action in separation as to property has this day been instituted in this case.
Montreal, January 22nd 1930.
Popliger, Blanshay & Miller,
Attorneys for Plaintiff.

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian workmen, at our six modern Refineries, one of which is located at Montreal, East.
IMPERIAL OIL LIMITED

USMC
United Shoe Machinery Co.
OF CANADA, LIMITED
MONTREAL
TORONTO, KITCHENER, QUEBEC

REGENT

See them in our Showrooms
At the peak of gas range perfection — there is no better value at any price. Exclusive features and appearance. Made in Montreal. Priced from \$55.00.

AT THE PLAYHOUSES

Montreal Light Heat & Power CONSOLIDATED

The GURNEY MASSEY COMPANY, LIMITED

Office and Warehouse
96 PRINCIPAL STREET
ST-LAURENT DE MONTREAL.

THE GURNEY Foundry Company, Ltd.

Stove Works:
ST-LAURENT DE MONTREAL

Canadian Car & Foundry Co. Limited

Passenger, Freight and General Service Cars for Steam and Electric Railways.
621 Craig St., West, Montreal

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Canada Cement Bldg., MONTREAL
Subsidiaries:
Canadian Explosives Limited, Dominion Cartridge Company Limited, Canadian Fabrolid Limited, Flint Paint & Varnish Limited, Arlington Company of Canada, Limited, Canadian Ammonia Company Limited, Triangle Chemical Company Limited, Canadian Salt Company Limited, Grassell Chemical Company Limited, Cassel Cyanide Company

LAPORTE, MARTIN LIMITEE

EPICIERS EN GROS
640, rue Saint-Paul Ouest
Tél. Marquette 3761. MONTREAL

Steel Products of Every Description

From ore to finished product — all within the Empire.
BRITISH EMPIRE STEEL Corporation, Ltd. Montreal
Canada Cement Building.

A GREAT CANADIAN INDUSTRY

PRUE
DOMINION TEXTILE CO. LIMITED

DOMINION BRIDGE CO. Limited

Head Office & Works at LACHINE, P. Q.
Branch Works:
TORONTO, OTTAWA, WINNIPEG

JOHN S. METCALF Co., Limited

Designing and Constructing Engineers
GRAIN ELEVATORS
400 St. Helen Street, Montreal, Que.
57 West Hastings St., Vancouver, B.C.
111 West Jackson Blvd., Chicago, Ill.
Dartmouth Street, London, England

WHY OPERATE? for Gall-stones, appendicitis, stomach and liver troubles? Use Hepatola the great system cleanser. It does the work. Price \$6.75 Parcel Post. Mrs. Geo. S. Almas, Box 1073-9, Saskatoon, Sask.

"Is your wife having any success in learning to drive the car?"
"Well, the road is beginning to turn when she does."—Toronto Gobbler.

Province of Quebec District of Montreal No. E-64119

SUPERIOR COURT
DAME MATILDA LEIBOVITCH of the city and District of Montreal, wife common as to property, with Phillip Sommer of the same place,

Plaintiff,
AND
PHILLIP SOMMER, of the City and District of Montreal,
Defendant,
An action in separation as to property has this day been instituted in this case.
Montreal, January 22nd 1930.
Popliger, Blanshay & Miller,
Attorneys for Plaintiff.

J. SYLVIO MATHIEU SERVICE DE TOILETTE

Tabliers, Jaquettes, Gilets, Nappeaux, Nappes, Serviettes de table, etc., et tout autre article à l'usage de la toilette.
Ligne de famille à la livre.
Boulevard: 1871, rue CARTIER
Tél.: AMHERST 8666
Résidence: 2410, rue SHEPPARD
Tél.: AMHERST 1662

PORTEZ LES TALONS DE SPRING-STEP

CAOUTCHOUC

Our Leading Amusement Places
Dans nos Théâtres

Capitol Entertainment

More than a Theatre
A National Institution

ALWAYS SOMETHING GOOD

at
LOEW'S
The Union-Right Through
Million Dollar Playhouse

PALACE

St. Catherine W., opposite Victoria St.
Marilyn Miller, the original stage
"SALLY"
Surrounded by An All-Star Cast
Bargain Matinee 11 a.m. to 12.30 p.m.
VITAPHONE and MOVIE TONE

IMPERIAL

STARTING SATURDAY
BILLIE DOVE sings and dances in
THE PAINTED ANGEL

ORPHEUM

TELEPHONES: HA. 0201-0202
A musical comedy film
"TANNED LEGS"
With Dorothy Revier, leading role and Anne Pennington, dancer

Nouveau NATIONAL

Coin St-Catherine et Beaudry
COMEDIE MUSICALE ET VAUDEVILLE
anssi VUES ANIMEES
I. P. M. Soirées 6.30 P. M.

THE MIDWAY THEATRE

Corner St. Lawrence and St. Catherine
Tel.: Plateau 7523
Presentation of the very best
TALKING PICTURES
COMEDIES, MOVIE TONE NEWS
and SHORT FEATURETTES
"ALWAYS A GOOD SHOW"

FRANÇAIS

59 St. Catherine East, L'Ancester 5513
TALKING PICTURES
COMEDY AND VAUDEVILLE
Always a Good Show

HOWARD SMITH PAPER MILLS, LIMITED

Makers in Canada of
High Grade Papers
Executive Offices
407 McGill Street MONTREAL

POWER CORPORATION OF CANADA

355 ST. JAMES STREET
MONTREAL

SUN OIL COMPANY Limited

Producers, Refiners, Shippers & Exporters
of
Petroleum and all its Products
3550 ST. PATRICK STREET
MONTREAL

Wires and Cables—Police Signaling Apparatus—Fire Alarm and Telephone Signaling Systems—Radio Transmitting and Receiving Equipment
Made in Canada by
Northern Electric
Plant and General Offices
MONTREAL, P. Q.

LA NORVEGE REJETTE L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Le Parlement norvégien a repoussé dernièrement un projet de loi déposé par le gouvernement tendant à prolonger pendant deux années la validité de la validité de la législation provisoire sur l'arbitrage obligatoire des conflits de travail. Nous avons relaté en juillet 1927 les circonstances qui ont provoqué l'adoption de la loi sur l'arbitrage obligatoire par le Parlement norvégien. Le système d'arbitrage obligatoire a été institué en Norvège en vertu de diverses lois provisoires dont la première a été adoptée en 1916 et la dernière en

1927, malgré une opposition considérable. L'année dernière, le système a subi l'épreuve de l'opposition manifestée par les syndicats contre une sentence du tribunal d'arbitrage prescrivant une réduction des salaires des ouvriers du bâtiment. Ce conflit, qui a été définitivement réglé par un compromis, a été considéré généralement comme discréditant à jamais le système d'arbitrage obligatoire. Il avait été reproché au gouvernement d'avoir fait aguer de la loi en l'invoquant pour régler un conflit peu important et ne présentant guère de danger pour la collectivité. Dans ces conditions, les divers partis avaient pensé que la loi provisoire de 1927 ne serait pas renouvelée.

Un Régal pour Tous au RADIO!

L'HEURE MUSICALE de la Bière DOW Old Stock

Scènes vues dans le STUDIO de la DOW

WITH A STEIN ON THE TABLE

LILA-REID SOPRANO
JOSEPH M. BARNETT BARYTON et ANNONCEUR
GRAHAM McNAMEE CÉLÈBRE SOLISTE
PRENDRE UN PÉTIT COUP...
CARO LAMOUREUX COLORATURA-SOPRANO
MAURICE MEERTE CHEF D'ORCHESTRE de la DOW

DOW

Old Stock Ale Mûrie à Point

Prime par la force et par la qualité

Programmes à Venir
Samedi, Fév. 8, CKAC 10.20-11.20
Mardi, " 11, CKAC 7.00- 8.00
Jeudi, " 13, CFCF 7.30- 8.30
Samedi, " 15, CKAC 10.20-11.20
Mardi, " 18, CFCF 7.30- 8.30
Jeudi, " 20, CFCF 7.30- 8.30